



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2021 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Ce nouveau règlement modifie, non limitativement, les dispositions suivantes :

- Arrosage manuel de la végétation;
- Arrosage des pelouses;
- Remplissage des piscines et des spas;

Ce règlement abroge et remplace le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable et ses amendements. Il est adopté par résolution numéro 2021-07-190.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 14 juillet 2021

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 14 juillet 2021.

Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière